PROGRAMME

La contribution aux charges du ménage à travers les différentes formes de conjugalité

Date : mardi 4 juillet 2023, 09h00 - 11h00

Durée : 2H

Lieu : Présentiel à la Maison de la Chimie (28 rue Saint Dominique, 75007 Paris) / Distanciel

Contenu de la formation :

I. LA CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MARIAGE :
A) LA NOTION DE CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MARIAGE :
1) Définition et contenu de l'obligation de contribution aux charges du mariage
2) La durée de l'obligation de contribution aux charges du mariage
3) Répartition des charges
4) Modes de contribution

B) L'EXÉCUTION DE LA CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MARIAGE :
1) Le contentieux direct (hypothèse du refus ou insuffisance de contribution d'un époux)
2) Le contentieux indirect (opposition à créance)

II. LA CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MÉNAGE DANS LE PACS :
A) LA NOTION DE CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MÉNAGE DANS LE PACS :
1) Définition
2) Contenu

B) L'EXÉCUTION DE LA CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MÉNAGE DANS LE PACS :
1) Le contentieux direct (refus ou insuffisance de contribution)
2) Le contentieux indirect (articulation entre le devoir d'aide matérielle et l'action en enrichissement sans cause/ portée conférée par la jurisprudence à l'article 515-4 du code civil)

III. LA CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MÉNAGE DANS LE CONCUBINAGE :
A) LA NOTION DE CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MÉNAGE DANS LE CONCUBINAGE :

B) ÉTUDE DU CONTENTIEUX A LA RUPTURE DU CONCUBINAGE :
1) Le principe : chaque concubin doit supporter les dépenses de la vie courante exposées sans pouvoir revendiquer de créances
2) Les tempéraments : convention entre concubins sur la répartition des charges, théorie de l'enrichissement injustifié et évolution de la jurisprudence

BOIDIN Hélène, Notaire
Biographie : Hélène BOIDIN, notaire à PARIS, a créé son étude en 2018. Elle intervient pour l'accompagnement des clients particuliers ou chefs d'entreprise dans toutes les étapes de la vie : contrat de mariage, séparation, immobilier, succession, optimisation fiscale etc…
Spécialisée en droit du patrimoine et en divorce, Hélène BOIDIN est également formatrice en

Objectif pédagogique : Maitriser le concept de contribution aux charges du mariage et du ménage et étude de la jurisprudence.

Méthode pédagogique : Approche pragmatique de la matière, pédagogie favorisant l'interactivité entre participant et intervenants

Prérequis : être avocat

Public visé : Professionnel du Droit

Niveau :
2 - Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière

Support pédagogique : Un support pédagogique sera remis en fin de formation

Evaluation de la formation : un questionnaire de satisfaction sera envoyé en fin de formation

Tarif : 105 € HT

formation continue des avocats et des notaires et auteure d'articles juridiques notamment dans la revue AJFamille (Dalloz).

TRINQUET Marielle, Avocat, Associé de la SELARL TRINQUET MARIELLE

Biographie : Avocat au Barreau de Paris depuis 1996, spécialiste en droit de la famille, formée au droit collaboratif, membre du conseil d'administration de l'Association nationale des avocats de la famille et de leur patrimoine.

BERTRAND Alexandra, Avocat

Biographie : Avocate depuis 2017, je collabore avec Marielle TRINQUET depuis 2019 et intervient exclusivement en droit de la famille